

des armateurs étrangers, à peine de punition corporelle, en cas de faïffe, & de confiscation de tous biens, successions, &c. Ceux qui sont déjà actuellement enrôlés à bord de quelques corsaires des Puiffances belligéran-tes, font rappelés, sous les mêmes peines, s'ils ne reviennent incessamment dans le roïaume. L'on enrôle actuellement beaucoup de marins en Dannemarck, destinés, dit-on, à l'équipement de 10 vaisseaux de ligne & de 4 frégates; & il a été envoïé en Nor-wege un ordre d'enrégitrer tous les marins depuis l'âge de 15 jusqu'à 40 ans.

I T A L I E.

ROME (le 1^{er}. Janvier.) Le jour de Noël S. S. a assemblé un consistoire dans lequel a été lu une rétractation publique & solemnelle d'un illustre évêque auteur d'un ouvrage qui a fait beaucoup de bruit dans le monde chrétien *. Ce savant prélat par une grandeur d'ame au - dessus de tout respect humain, se réfute lui-même avec une ingénuité & une candeur dignes de toute admiration. L'écrit est distribué en trois colonnes, les erreurs, la réfutation, & le langage catholique. Après que la lecture en eut été achevée, on lut les lettres de S. A. R., l'Electeur archevêque de Treves, qui a pris un intérêt particulier à cette rétractation, & S. S. condamna *authoritate apostolica* tout ce que l'auteur condamne. On n'a voit point vû d'exemple d'une démarche si

* V. le J. de
Mars 1765,
p. 234.